

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'économie et des redevances
CH-3003 Berne

Le président

À l'attention des organisations consultées dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Marchés publics. La formation d'apprentis constituerait un critère de sélection »

Le 11 décembre 2012

03.445 Initiative parlementaire. Marchés publics. La formation d'apprentis constituerait un critère de sélection

Mesdames, Messieurs,

L'initiative parlementaire déposée le 20 juin 2003 par le conseiller national Ruedi Lustenberger vise à ce que la formation de personnes en formation professionnelle initiale constitue un critère pour l'adjudication des marchés publics. Dans ce contexte, le 13 novembre 2012, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a adopté un avant-projet de révision de la loi fédérale sur les marchés publics.

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis dans le cadre d'une procédure de consultation.

Cette procédure se déroulera par voie électronique. Vous pouvez télécharger l'avant-projet sur le site de la Chancellerie fédérale : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Le délai pour la consultation est fixé au **18 mars 2013**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien adresser, aux formats PDF et Word, à bkb@bbl.admin.ch.

Mme Lisa Müller, collaboratrice au sein du secrétariat de la CER-N (lisa.mueller@parl.admin.ch, 031 322 29 66), ainsi que Mme Jacqueline Guggi (Email: jacqueline.guggi@bbl.admin.ch; Tel. 031 322 38 50), collaboratrice au sein de la Commission des achats de la Confédération (à partir du 1 janvier 2013 Conférence des achats de la Confédération), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe Darbellay